

JOURNAL DU LOT

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : 6 mois, 11 fr.; Un an, 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RECLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 h. 7 ^m soir.	1 h. 15 ^m soir.	2 h. 55 ^m soir.	3 h. 56 ^m soir.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
9 h. 41 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 24 ^m »	8 h. 46 ^m »	9 h. 24 ^m »	10 h. 54 ^m »	*	4 h. » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 27 Avril.

Le Parlement rouvre ses séances lundi prochain, 29 avril. Mais il ne paraît pas que le programme de ses travaux comporte de longues et vives discussions.

Il est déjà certain que la Chambre se bornera à nommer la commission du budget de 1879, mais qu'elle n'en commencera pas la discussion dans le cours de la session ordinaire. Cette discussion sera donc ajournée à une session extraordinaire de novembre. C'est sans doute à cette époque que recommencera, dans toute son intensité, la lutte des partis.

Le mois de mai sera probablement employé presque exclusivement à la Chambre, par l'achèvement de la vérification des pouvoirs. Il reste à examiner quarante élections du 14 octobre.

Sur ces quarante élections, vingt-cinq sont contestées, les rapporteurs proposent de les annuler.

Il ne concluent à la validation que pour quinze d'entre elles.

Pie IX et Napoléon III

Il vient de paraître une brochure (1) que nous voudrions savoir entre les mains de tous les catholiques et que le clergé devrait lire et relire. Elle a pour titre : *Le Pape Pie IX et l'empereur Napoléon III*. Son but est de démontrer que la spoliation de la Papauté fut l'œuvre de l'empereur, plus encore que celle du gouvernement piémontais, et cette démonstration ne laisse rien à désirer. Elle était du reste facile : pour qu'elle fût complète, convaincante, il n'était pas nécessaire d'aller puiser dans les archives secrètes des chancelleries; il suffisait de raconter fidèlement les faits qui furent, dans leur temps, généralement connus. Car l'empereur Napoléon III, qui cherchait à tromper tout le monde, surtout les catholiques, n'a jamais réussi à tromper ceux qui voulaient bien ne pas voir clair dans sa politique.

Cette brochure se propose de démontrer que depuis le jour où il fut nommé président de la République, en décembre 1848, jusqu'au jour de sa déchéance, à Sedan, l'empereur Napoléon III n'a pas perdu un seul moment de vue le but qu'il avait essayé d'atteindre dans sa jeunesse, en 1831, lorsqu'il se mit à la tête de l'insurrection des Romagnes dirigée contre l'autorité temporelle de la Papauté. Cette démonstration n'était pas difficile à faire sans doute, mais elle est faite par un prêtre, M. l'abbé Marty, chanoine honoraire d'Alger, et c'est ce qui lui donne une importance exceptionnelle. M. l'abbé Marty le dit lui-même : « Le clergé a à se reprocher d'avoir été trop favorable à l'homme du 2 Décembre, trop facile à amnistier ses méfaits, trop obstiné à lui supposer de bonnes intentions. »

La brochure n'est qu'un abrégé succinct, rapide, cependant complet, des nombreuses intrigues ourdies par le gouvernement piémontais contre la papauté, des marchés dont elle

fut victime, des trahisons qui l'assaillirent, de la protection hypocrite dont l'empereur avait l'air de l'enlourer, pour mieux la livrer. Après avoir rappelé que l'empereur, alors encore simple représentant du peuple, en 1848, vota avec les gauches contre l'envoi d'une expédition française à Rome pour délivrer le Pape, il raconte comment devenu président de la République, l'Assemblée nationale dut lui forcer la main pour que l'expédition romaine fût poursuivie et le Pape rétabli sur son trône, contrariété dont il se vengea, en écrivant la fameuse lettre à M. Edgar Ney, laquelle contenait en germe la guerre qu'il a faite plus tard à la puissance temporelle du Saint-Siège et sa complicité avec la révolution italienne.

Pendant les premières années de l'empire, on put croire que les actes de l'empereur, souverain d'une nation catholique, qui s'était toujours fait gloire d'être la fille aînée de l'Eglise, seraient le désaveu de la politique du prince Louis Napoléon. Le congrès de Paris de 1856 vint démentir douloureusement les catholiques. « Ce congrès, dit M. l'abbé Marty, ne pouvait, sans violer le droit des gens, traiter des affaires d'un souverain qui n'avait pas été appelé à s'y faire représenter. La question des Etats pontificaux y fut pourtant agitée officiellement. Est-ce que, dans ces circonstances, Louis Napoléon, alors prépondérant en Europe, se conduisit de manière à mériter la reconnaissance du Pape? Hélas! non. Tous les catholiques, toutes les âmes honnêtes ne peuvent qu'être indignées de ce qui se fit dans le congrès de Paris relativement au Souverain-Pontife et, sans contre-dit, le plus coupable fut le gouvernement français. » Ce jour-là, l'empereur ouvrit les hostilités contre la papauté, et ces hostilités il les poursuivit, jusqu'à ce qu'il eût amené l'état de choses en Italie au point où la chute de la souveraineté temporelle de la papauté n'était plus qu'une question de temps. Ce ne fut pas sa faute si la révolution italienne ne s'est emparée de Rome qu'un lendemain de l'effondrement de l'empire. Le jour où il passa les Alpes pour aller combattre l'Autriche, il commença par livrer les Romagnes au Piémont. Moins de deux ans après, le Piémont lui ayant fait part de l'intention où il était d'envahir les Marches il feignit de s'y opposer; mais en même temps qu'il faisait défendre officiellement au cabinet de Turin d'entreprendre cette expédition de brigandage, il disait confidentiellement au général Cialdini, qui était allé le trouver à Chambéry de la part de Victor Emmanuel : « Ne tenez pas compte de ma défense; allez et faites vite! » Et, quelques jours après, les armées italiennes écrasèrent l'héroïque petite armée du Pape, à Castelfidardo. Quelques mois auparavant, il avait joué la même indigne comédie, à propos de l'expédition de Garibaldi en Sicile. Cette expédition se préparait à Gênes, publiquement, avec l'aide du gouvernement piémontais. Pour obéir à l'opinion publique en France, par son ordre, M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, adressa une dépêche à Turin dans laquelle il signifiait au gouvernement de Victor-Emmanuel que la flotte française s'opposerait, au besoin, au passage de la flotille garibaldienne, et il lui intimait l'ordre d'empêcher le départ de cette expédition de

filibustiers. M. de la Tour d'Auvergne, notre ministre plénipotentiaire à Turin, s'empressa d'aller donner communication de cette dépêche à M. de Cavour, qui en écouta la lecture avec le sourire ironique sur les lèvres. La lecture terminée, le ministre piémontais, tirant un pli de sa poche, dit au ministre français : « Avec vous, Monsieur le comte, je veux jouer cartes sur table, » et il lui fit part confidentiellement d'une lettre autographe dans laquelle l'empereur l'avisait de l'envoi de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys et l'engageait, non à empêcher le départ de Garibaldi, mais à le hâter, ajoutant que loin de s'opposer à son débarquement en Sicile, la flotte française allait recevoir l'ordre de le favoriser, si la flotte napolitaine tentait de l'empêcher.

Ces deux faits si graves précisent et expliquent la politique suivie par le gouvernement impérial dans la question romaine. La convention du 25 septembre, qui semblait avoir été conclue en apparence pour assurer à la papauté ce qui lui restait des anciens Etats pontificaux, avait été, au contraire, combinée de façon à livrer fatalement Rome à la révolution italienne. Aux termes de cette convention, en effet, les troupes françaises devaient évacuer Rome dans deux ans, et le gouvernement italien s'engageait uniquement à ne pas envahir le patrimoine de saint Pierre. Mais les troupes françaises parties, le gouvernement italien et le gouvernement impérial espéraient qu'une révolution éclaterait dans Rome, et, dans ce cas, l'empereur était décidé à accepter le fait accompli. Cette révolution attendue n'éclatant pas, le gouvernement italien favorisa la formation de bandes garibaldiennes qui envahirent les provinces romaines, alors qu'il s'était engagé formellement par la convention de septembre à empêcher la formation de ces bandes. Devant cette violation flagrante du traité intervenu, l'empereur dut ordonner la concentration à Toulon d'une division française, mais il en retarda le départ afin de donner à Garibaldi le temps de s'emparer de Rome. Lorsque cette division partit, l'empereur espérait qu'elle arriverait trop tard; elle avait d'ailleurs pour instructions de s'arrêter à Civita-Vecchia. Si elle eût aidé la petite armée romaine à gagner la bataille de Mentana, c'est parce que M. le comte Armand, alors chargé d'affaires près le gouvernement pontifical, prit sous sa responsabilité de lui donner l'ordre de se rendre à Rome et de marcher contre les bandes révolutionnaires qui occupaient Monte-Rotondo.

Cette honteuse histoire des agissements de la diplomatie napoléonienne à Rome, à Turin, à Florence, est racontée en quelque sorte jour par jour par M. l'abbé Marty.

Catholique, il ne pouvait ne pas ressentir vivement le coup porté à la papauté et au catholicisme, et ce sentiment se fait jour dans ce jugement de la politique impériale qui termine la brochure : « L'histoire qui, par la manière de juger le passé peut être utile au présent, doit condamner sévèrement l'empereur Napoléon, car il a été funeste à l'Eglise et à la France. »

(Gazette du Languedoc.)

La débacle.

Les trois journaux bonapartistes, *l'Ordre le Pays, l'Estafette*, publient des articles où ils étalent avec complaisance leurs profondes divisions. *L'Ordre*, journal officiel de l'Empire, répudie violemment la politique de l'union conservatrice; il faut être, suivant son expression, « brutalement bonapartiste ». *Le Pays* déclare que « la désunion est de la stupidité fanatique ». *L'Estafette* entend qu'on se soumette au verdict des dernières élections et refuse au plébiscite la vertu d'être la seule expression souveraine du suffrage universel, en ajoutant à ces considérations générales certaines réflexions qui, à plus d'un titre, méritent d'être connues.

Nous citons :

Il faut savoir l'avouer :

Le 14 octobre a été un nouveau Sedan électoral pour le parti bonapartiste. Et, chose bizarre! sur ce terrain, comme sur... l'autre, c'était le duc de Magenta qui commandait! Là-bas il reçut un éclat d'obus... quelque part; ici il a également reçu une blessure, non sans quelque analogie avec la première.

Il n'est pas sans intérêt de montrer quels enseignements les bonapartistes tirent du premier et du second Sedan. Mais nous n'insistons pas, et, ce qu'il nous importe de retenir, c'est l'avenue du désarroi impérial que manifestent ainsi avec tant d'éclat les trois journaux du parti de l'Empire.

(Union).

REVUE DES JOURNAUX



Tous les yeux, en ce moment, sont tournés vers la Russie; ce n'est point du grand-duc Nicolas qu'il s'agit, ni des avant-gardes de son armée qui sont aux portes de Constantinople. La question est plus haute. Le plus vaste empire du monde, dont la population dépasse 75 millions d'âmes, est menacée d'une crise politique et sociale dont l'affaire de M^{lle} Vera Zassoulitch a révélé toute la gravité.

Nous nous étions imaginé que les réformes, dues à l'initiative de l'empereur Alexandre II : affranchissement des serfs, suppression des châtements corporels, etc., s'étaient opérées dans ce vaste empire, sans protestations, sans résistance; nous étions fondés à croire que la volonté de l'empereur était partout respectée et que le peuple russe était passé sans transition, tout-à-coup, du régime impitoyable dont l'empereur Nicolas était le représentant, au système légal, ennemi de l'arbitraire, inauguré par Alexandre II au commencement de son règne.

Nous nous étions trompé, et nous pouvons dire que toute l'Europe avait été trompée comme nous. Il est manifeste aujourd'hui que les fonctionnaires de l'ancien régime, comme le général Trépoff, ministre de la police, ont abusé de la confiance du czar et qu'ils ont fait revivre dans la pratique les injustices, les excès de pouvoir, les brutalités que la loi nouvelle réprime et condamne.

On continue à appliquer la peine du fouet dans les prisons aux condamnés politiques, et si la dignité humaine ne s'était révoltée dans la personne d'une femme, Dieu sait combien de temps encore de pareils abus condamnés par les lois auraient été tolérés dans la pratique.

On objectera que c'est l'aristocratie qui se révolte, qu'il faudra toute une génération pour changer l'état de choses actuel et faire triompher les bonnes intentions du czar, il n'en est rien.

Qu'est-ce, par exemple, que le général Trépoff? Trépoff en russe veut dire *escalier* — un enfant abandonné au sein d'un palais, élevé par charité et

(1) Chez Privat, éditeur, à Toulouse.

devenu ministre de la police, et qui, au lieu de se souvenir de son origine, s'est montré le plus impitoyable des hommes.

Soleil

L'humanité avance-t-elle, ou rétrograde-t-elle, ou tourne-t-elle incessamment dans le même cercle ?

Avec Chateaubriand, grand écrivain doublé d'un grand polémiste et d'un grand politique, nous croyons fermement à la perfectibilité. Donc, dans notre conviction, l'humanité ne rétrograde pas, elle ne tourne pas incessamment dans le même cercle, elle avance, de période en période, à travers des éclipses passagères, vers le progrès, la lumière, la paix et la liberté.

Dependant il faut avouer qu'en ce moment les adversaires du système de la perfectibilité ont beau jeu pour nier la liberté, la paix, la lumière, le progrès. Deux grandes et puissantes nations, qui se vantent l'une et l'autre de compter au premier rang parmi les plus civilisées, ne sont-elles pas à la veille de s'entre-détruire mutuellement, à la face de l'Europe, comme deux duellistes forcés qui s'entr'égorgent pour la distraction de la galerie ?

Où est pourtant la nécessité que l'Angleterre et la Russie se disputent les armes à la main, à coups de canon, à coups de fusil, en faisant sauter des navires ou mitrailler des régiments, pour décider laquelle fermera à l'autre les détroits que la nature a placés entre la mer noire et la mer Egée. Si le progrès n'est pas un vain mot, si la civilisation n'est pas une folle chimère, est-ce que toutes les routes de terre et de mer ne devraient pas être également ouvertes au commerce, aux flottes, à l'industrie des deux mondes.

Lorsque, s'élevant au-dessus des misérables querelles des partis et des égoïstes ambitions des gouvernements, on se place au point de vue des intérêts généraux de l'humanité, on arrive à cette conclusion logique, naturelle, supérieure, que la rivalité des peuples ne devrait créer entre eux, au lieu d'une sanglante inimitié, qu'une féconde émulation, et que le seul sentiment qui devrait animer un pays en retard vis-à-vis d'un autre pays en avance, c'est de l'atteindre dans la lutte pacifique des perfectionnements et des progrès en tous genres.

De leur côté, les peuples qui sont en avance dans les sphères de l'activité humaine, en marine, en commerce, en industrie, comme en art et en science n'ont aucun droit de barrer la route aux peuples en retard. L'Angleterre n'a pas plus celui d'empêcher la Russie de sortir librement de la mer Noire, pour entrer librement dans la mer Egée, que la Russie n'a celui de fermer à l'Angleterre, ni directement, ni indirectement, la route de l'Inde.

Republique française

Le correspondant parisien du Daily News télégraphiait dernièrement à cet important journal que des bruits inquiétants commençaient à circuler au sujet de la hausse des prix de toutes choses à laquelle donneraient lieu, pendant la durée de l'Exposition universelle, les prétentions extravagantes des propriétaires, hôteliers, restaurateurs et négociants de Paris. Il ajoutait que le commerce parisien ferait bien de se rappeler que le médiocre succès de l'Exposition de Vienne avait eu pour cause principale une pareille exagération de prix de la part des commerçants viennois.

Nous ne pouvons que savoir gré au journaliste anglais de l'intention bienveillante qui lui a dicté ce sage conseil, mais il nous permettra de regretter qu'avant de semer l'inquiétude parmi ses compatriotes il ne se soit pas plus complètement renseigné. Il a été parlé, cela est vrai, de quelques industriels trop ardents à la curée, lesquels, avant même que l'Exposition fut ouverte, s'étaient hâtés de rançonner leurs clients habituels en attendant qu'ils fussent à même d'exercer sur le contingent exotique. Mais ces spéculateurs intempérants et malhabiles sont en très-petit nombre; on les connaît, et déjà ils commencent à recueillir les fruits de leur avidité, ils ont, comme on dit, tué la poule aux œufs d'or avant qu'elle eût pondu son premier œuf. Nous ne les plaignons pas.

Mais la grande majorité du commerce parisien a bien vite compris qu'il lui importait de séparer sa fortune de celle de ces extravagants, et déjà, contre un négociant qui a haussé ses prix, on en compte vingt qui s'engagent à ne pas modifier les leurs. C'est un marchand de Paris qui, pris au collet par des filons; à cinq heures du soir, quand il faisait jour encore, leur dit plaisamment en tendant sa bourse: « Messieurs, vous ouvrez de bien bonne heure, il me semble. » Nos marchands d'aujourd'hui ne sont pas plus sots que celui-là; ils ne voudront pas que l'étranger, retournant le mot de leur ancêtre, dise à son tour: « Vous avez ouvert trop tôt, messieurs les marchands; vous vous passerez de ma visite. » A défaut de l'exemple de Vienne, le commerce de Paris aurait pour guide son génie des affaires. Il a conquis, par son industrie la réputation de vendre au meilleur marché de toute l'Europe; il ne s'exposera pas à la perdre en cette occasion; il s'efforcera, au contraire, de rendre vraisemblable à force d'invention la phrase

connue: « Il perd sur chaque objet, sauf à se rattraper sur la quantité. » Déjà les nombreux exposants qui surveillent leur installation au palais du Champ-de-Mars ont pu constater que la vie y sera facile à toutes les bourses.

C'est donc à tort que l'on s'alarmerait à l'étranger. Paris se dispose à offrir à tous les peuples l'hospitalité la plus large et la moins coûteuse; il y va de sa bonne renommée, il y va, jusqu'à un certain point, de l'intérêt et de la gloire du gouvernement républicain qui lui est si cher et qu'il a tant contribué à fonder. Cette seule considération nous serait un sûr garant de l'exagération des craintes formulées par le correspondant du Daily News.

INFORMATIONS

L'Agence Havas publie le résumé suivant de l'Encyclique que S. S. Léon XIII vient d'adresser au monde chrétien et qui a paru dans la Voce della Verità: Rome, 25 avril.

Le Saint-Père constate les plaies morales et matérielles de la société et de l'Eglise au moment de son élection. Il énumère les bienfaits de l'Eglise et du Pontificat romain à l'égard de la société, de la civilisation et de tous les Etats du monde, surtout dans l'Italie. Il dit que l'Eglise ne combat pas la civilisation et le progrès, mais qu'elle fait une distinction entre la civilisation chrétienne et la culture extérieure civile. Il indique combien c'est à tort que la société moderne combat l'Eglise et le Pontificat romain, principalement à cause de sa principauté civile qui lui garantit sa liberté et son indépendance.

Pour la possession de cette principauté civile de l'Eglise, Léon XIII renouvelle et confirme les protestations de Pie IX; il prie les princes et les chefs de nations de ne pas se priver de l'aide de l'Eglise, aide qui leur est si nécessaire dans l'époque actuelle où le principe de l'autorité légitime est ébranlé.

Le Pape félicite les évêques de leur union. Il leur recommande de conserver cette union et de se resserrer davantage, afin que les fidèles accueillent avec docilité et obéissance les saines doctrines de l'Eglise et repoussent les erreurs d'une philosophie fautive.

Le Saint-Père recommande les saines doctrines pour les écoles et la réforme des coutumes, surtout en ce qui concerne la sainteté du mariage, elle a la confiance qu'avec l'aide de Dieu et le zèle des pasteurs, la société qui est affligée des plus grands maux, finira par revenir à l'Eglise.

Le Saint-Père termine en remerciant les évêques, les fidèles, tout le monde, de l'affection qu'on lui a témoignée lors de son avènement au Pontificat.

Mgr Robert, évêque de Constantine, est nommé archevêque de Rennes.

Dimanche dernier, jour de Pâques, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a offert le pain bénit à l'église St-Augustin de Paris.

On a parlé d'un accident assez grave arrivé à notre escadre d'évolution dans la Méditerranée. Voici les faits réduits à leurs vraies propositions.

L'escadre était mouillée au golfe Jouan, ayant à sa gauche la côte, à droite les bancs qui protègent le mouillage.

L'amiral ayant fait le signal d'appareiller tout à la fois et de se former sur trois colonnes tous les bâtiments exécutèrent l'ordre reçu.

Ce n'est pas dans une évolution, mais bien dans la période de formation que l'accident dont il a été parlé, et qui en réalité se réduit à rien, est arrivé.

L'escadre, resserrée entre les bancs et la terre, n'avait pas sa liberté complète d'évolution. Aussi y eut-il frottement à contre bord entre la frégate la Magnanime et l'avisio l'Infernet, au moment où ils se disposaient tous deux à prendre leur place dans la ligne.

Les dégâts matériels sont insignifiants. Une embarcation de porte-manteaux écrasée, et tout.

CHRONIQUE LOCALE

Nous venons de lire dans la feuille bonapartiste de Cahors, un énorme factum de cinq colonnes et de 401 lignes, en faveur de M. de Valon. Il faut que les imprudences de M. de Valon aient été bien grandes pour qu'on ait

recours à une telle défense; la vérité n'a pas besoin de cinq colonnes et 401 lignes.

Ce long plaidoyer nous apprend que M. de Valon, après avoir prononcé à Versailles son malheureux discours, a prié la Société agricole du Lot de formuler un vœu pour le maintien de la loi qui a interdit le vinage à prix réduit, et que cette Société a émis un vœu favorable à la demande du député de Cahors.

Rien de mieux. Cela prouve que M. de Valon, après avoir risqué à la tribune les paroles les plus compromettantes, s'est aperçu de la faute qu'il avait commise. Les paroles n'en avaient pas moins été recueillies par l'impitoyable Journal officiel.

Nous sommes obligés de rappeler encore ces paroles, ou plutôt ces déplorables concessions. Plusieurs fois, nous les avons citées. Cette fois, nous allons les donner plus complètes encore, c'est-à-dire sans les détacher, afin que

toute leur gravité soit mieux saisie, mieux constatée. Partant de cette idée entièrement fautive que le traité franco-espagnol accorde le vinage en franchise aux vins d'Espagne, M. de Valon se laisse entraîner aux déclarations suivantes:

Les propriétaires des vins du Languedoc devaient réclamer; et c'est ce qu'ils ont fait: ils ont dit: Eh quoi, vous donnez le vinage en franchise aux vins d'Espagne, et vous nous le refusez; cela n'est pas admissible.

Et, en effet, messieurs, il faut le reconnaître, cela n'est pas admissible. Du moment où la franchise est accordée aux vins d'Espagne, il est impossible de la refuser aux vins du Languedoc.

Il y a eu, dit-on, des promesses faites, des espérances données à cet égard; elles sont dans la force même des choses, il est impossible, je le répète, de refuser un jour ou l'autre aux vins du Languedoc le vinage en franchise si on l'accorde aux vins d'Espagne. Or ce résultat est absolument contraire à la législation française, à cette loi de 1864 que cinquante ou soixante départements ont réclamée avec une grande énergie, et dont ils sollicitent le maintien avec non moins de force.

Il y a une chose à remarquer qui aggrave singulièrement cette solution excessive en elle-même, c'est qu'elle sera, par le fait, définitive, en passant ainsi dans la convention avec l'Espagne. On nous assure que cette convention ne doit avoir qu'une durée provisoire de deux ans. Je crois savoir qu'un de nos collègues se propose de vous expliquer ce qu'il peut y avoir de réel dans ce caractère provisoire à un point de vue général. Pour moi, je m'en tiens, vous le savez, à la question du vinage.

Or, ce qui regarde le vinage, c'est du définitif certainement que vous feriez. Si vous accordez le vinage en franchise aux vins d'Espagne en approuvant la convention, croyez-le, jamais l'Espagne n'abandonnera cette faveur; elle qui ne veut pas même abandonner, en présence de tout ce qu'on lui donne dans le projet qui vous est soumis, la liberté de réglementer à son gré les tarifs généraux.

Que résultera-t-il de cette faveur irrécouvrable? C'est que, toujours elle viendra peser sur la question du vinage en franchise en France, et que ce qui aurait été acquis subrepticement, sans discussion, sans examen possible, entre le dilemme inflexible du oui ou du non à donner à la ratification d'un traité, sera fait pour toujours.

Est-ce admissible, messieurs? Il n'est donc que trop vrai: un des points les plus graves de la convention, c'est que cette solution subreptice, voilée, désastreuse, qu'elle contient, serait, par le fait d'un vote favorable, absolument définitive. Je crois n'avoir pas besoin d'insister à cet égard.

Et que résultera-t-il au fond de tout cela? C'est que les vins de France qui craignent d'avoir à supporter la concurrence des vins du Languedoc, et aussi la concurrence des vins d'Espagne s'ils bien que ce sera un double fardeau qu'ils devront porter.

La feuille bonapartiste analyse ainsi qu'il suit l'argumentation qu'on vient de lire: « M. de Valon dévoile le complot du Languedoc dans la seule forme qui lui soit permis, en signalant les dangers et les conséquences possibles du traité. »

Il est faux que M. de Valon ait signalé les conséquences possibles du traité avec l'Espagne. Le député de Cahors a dit expressément, nettement, que, si le traité était voté, IL ÉTAIT

IMPOSSIBLE de refuser au Languedoc le vinage à prix réduit. Il n'y a qu'une petite différence entre la justification qu'on présente et les phrases textuelles de M. de Valon: c'est tout simplement la différence du POSSIBLE... à... L'IMPOSSIBLE.

Or le traité est voté, et tout ce que nous avons à ajouter c'est que M. de Valon recule devant le mal qu'il a fait: nous l'en félicitons. Qu'il avoue à la Chambre qu'il s'est trompé. Il le doit à sa loyauté, il le doit à ses électeurs.

Comment pourrait-il agir autrement, malgré les efforts désespérés de ses avocats? Il a été pris acte de ses paroles par M. Devès, député de Béziers, c'est-à-dire député des populations du Languedoc; et lui-même, M. de Valon, a reconnu que M. Devès avait raison. Lisez, et soyez édifiés, si vous avez conservé l'ombre d'un doute:

M. Devès. Les adversaires de la convention ajoutent que le vinage doit être la conséquence inévitable de cette convention. Sur ce point, je suis d'accord avec eux. Et je le dirai loyalement, si la promesse de l'accorder ne nous avait pas été faite par le gouvernement nous ne voterions pas le projet de loi.

M. de Valon. C'est la confirmation de tout ce que j'ai dit.

Conséquence inévitable de la Convention... Mais c'est vraiment trop fort! Sous l'Empire, les vins Espagnols payaient 25 centimes de droits d'entrée par hectolitre, et l'Empire repoussait le vinage à prix réduit. Le traité avec l'Espagne fixe un droit d'entrée de 3 fr. 50, et M. de Valon regarde le vinage à prix réduit comme une conséquence du traité! Où nous conduit-on, avec une telle façon d'entendre les intérêts du Lot? M. de Valon sait aussi bien que nous que le vinage à prix réduit serait un désastre pour le Lot. Il n'est personne qui ne pense là-dessus comme lui et comme nous. Mais alors par quelle fatalité a-t-il pu déclarer que cette mesure était impossible à refuser, dans l'hypothèse qui s'est réalisée de l'adoption du traité? C'est le contraire qu'il fallait dire.

Le journal de M. de Valon nous reproche d'avoir adressé à la Chambre quelques numéros du Journal du Lot, dans lesquels nous avons apprécié et regretté le déplorable discours de ce député. Effectivement, nous avons adressé, le mois dernier, un numéro à trois députés, l'un à Paris, les deux autres à Versailles. En prenant cette précaution, nous avons eu pour but d'avertir ces trois représentants que les opinions de M. de Valon n'étaient aucunement conformes aux intérêts des viticulteurs du Lot, et étaient même réprochées par eux. C'était notre droit, c'était notre devoir. Loin d'avoir armé les adversaires du vignoble cadornais, nous avons défendu ce vignoble contre M. de Valon, et c'est là évidemment le vrai grief de la feuille bonapartiste envers nous.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux autorités militaires pour leur recommander de ne comprendre dans la liste de recrutement que des hommes parfaitement aptes au service et d'ajourner à un nouvel examen tous les jeunes gens qui, sans être atteints d'infirmités bien caractérisées, présenteraient des symptômes de faiblesse de constitution.

Une décision du ministre des finances du 4 avril 1878 reconnaît que l'article 4 de la loi du 30 mars 1872, qui exempte du droit de timbre les accusés de réception des effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser, s'applique aux reçus délivrés lors du retour des effets de commerce impayés.

M. Bardoux déposera à la Chambre le projet de loi tendant à la création d'écoles primaires supérieures, servant d'intermédiaires entre les écoles communales ordinaires et les établissements d'enseignement secondaire.

Ainsi qu'on l'a annoncé, c'est le 1er mai prochain que la nouvelle loi sur la réforme postale sera mise en vigueur. On a calculé que l'abaissement des taxes que cette loi établit va créer pour le Trésor un déficit de 27 millions, dont 15 millions pour la première année, 9 millions pour la seconde et 3 millions pour la troisième année.

C'est également le 1er mai, qu'on mettra en circulation les nouvelles cartes postales. Le timbre-poste sera remplacé par une empreinte obtenue au moyen d'un tampon qui indiquera l'oblitération de la carte.

LES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les Sociétés savantes des départements ont tenu avant-hier, leur première séance, dans la grande salle de la Sorbonne, sous la présidence de M. Milne Edwards.

Après avoir fait l'éloge du précédent président M. Leverrier, de grande et regrettable mémoire. M. Milne Edwards a annoncé que la distribution des récompenses aura lieu samedi, 27, à midi, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique.

Les délégués des Sociétés savantes se sont formés en trois sections pour l'examen et le rapport des travaux : la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delille; la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier; celle des sciences, présidée par M. Milne Edwards.

17e CORPS D'ARMÉE

Exercices à feu pendant la nuit.

Conformément aux ordres de M. le général commandant la division, il sera prochainement exécuté des exercices à feu, pendant la nuit, par le 7e de ligne.

Ces exercices seront exécutés sur les emplacements habituels, c'est-à-dire aux environs de Cahors, sur un rayon de trois à quatre kilomètres.

Le présent avis est donné afin d'éviter toute méprise que les coups de feu pendant la nuit pourraient occasionner.

Les sous-officiers.

La question des sous-officiers est à la veille de recevoir une solution définitive. Le contre-projet élaboré au ministère de la guerre est prêt et doit être déposé tout prochainement sur les bureaux de la Chambre des députés. Ce contre-projet, paraît-il, ne serait que la reproduction des desiderata exprimés dans les différentes propositions émanant de la Chambre. En effet, dans les discussions qui avaient eu lieu dans le sein de la commission, M. le général Borel avait eu l'occasion de manifester des opinions conformes à celles qu'on exprimées les députés.

C'est ainsi que, d'après l'Avenir militaire, le ministre, tout en n'admettant pas la nécessité de constituer dès à présent l'état des sous-officiers, aurait reconnu la convenance d'apporter des restrictions au droit de cassation, qui appartenaient désormais au commandant de corps d'armée.

En fait de moyens matériels appelés à porter remède à la situation, le ministre les trouverait tous bons : amélioration du logement, marques distinctives plus caractérisées, organisation des mess, suppression de la salle de police remplacée par la consigne à la chambre, enfin abandon des cours du soir; toutes ces réformes seraient concédées.

On se déclarerait partisan de l'établissement de primes de rengagement, dont le tiers payable le jour de la signature. Ces primes seraient de 2,500 fr. pour l'engagement de cinq ans, et de 3,000 fr. pour celui de sept ans. En ce qui concerne les retraites, elles seraient proportionnelles à partir de trente-deux ans.

Enfin, on créerait un bataillon-école pour deux corps d'armée. Il serait constitué sur le

modèle du bataillon d'instruction italien. Les élèves engagés à dix-sept ans feraient sept ans de service actif, mais toucheraient une prime de 1,000 fr. On espérait trouver, par ce moyen, un grand nombre de bons sous-officiers qui occuperaient dans les compagnies les emplois de premier sergent et qui se rengageraient, retenus qu'ils seraient par la perspective de positions civiles sérieuses et assurées. Un seul point rencontrerait une vive opposition, c'est celui qui est relatif au mariage des sous-officiers.

Le matériel de literie mis à la disposition des hommes de troupe de l'armée territoriale, qui ne devait primitivement consister qu'en une paillasse et une couverture, sera complété par un sac en toile destiné à servir de draps de lit et par un sac de dimensions moindres qui, rempli de paille, pourra être utilisé en guise de traversin.

Les hommes appelés seront tenus d'avoir les cheveux coupés ras, comme les soldats de l'armée active; mais ceux qui portent toute la barbe pourront la conserver.

Enfin, les officiers à qui on délivrera des effets d'habillement recevront aussi gratuitement des sabres de sous-officier.

Par un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 8 avril 1878, l'enseignement des écoles vétérinaires a été divisé en huit chaires, ainsi qu'il suit :

- 1° Chaire d'anatomie des animaux domestiques et d'extérieur du cheval;
- 2° Chaire de physiologie des animaux domestiques et de thérapeutique générale;
- 3° Chaire de physique, chimie et pharmacie;
- 4° Chaire de pathologie des maladies contagieuses, police sanitaire, législation commerciale et médicale;
- 5° Chaire de pathologie générale, de pathologie médicale spéciale, d'anatomie pathologique générale et de clinique;
- 6° Chaire de pathologie chirurgicale, de manuel opératoire, de ferrure et de clinique;
- 7° Chaire d'histoire naturelle et matière médicale;
- 8° Chaire d'histoire et de zootechnie.

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne :

A l'issue de sa dernière session, c'est-à-dire le 6 avril dernier, la cour d'assises de la Dordogne a prononcé cinq condamnations par contumace. Le nommé Thaliardat (Antoine), âgé de trente-trois ans, cultivateur, né le 16 novembre 1843, dans la commune de Sergeac, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat, département de la Dordogne, déclaré coupable du crime de vol qualifié, a été condamné par contumace à vingt années de travaux forcés et vingt ans de surveillance.

Thaliardat, qui ne peut manquer de lire les journaux, va sans doute redoubler de zèle en y voyant sa condamnation. Les populations qu'il terrorise feront bien de multiplier les mesures de prudence contre ce redoutable bandit, dont la capture se fait vraiment trop attendre.

Thaliardat ne terrorise pas seulement les populations de la Dordogne; il visite souvent le département de Lot-et-Garonne, et toute une partie de l'arrondissement de Villeneuve sert de théâtre à ses exploits.

Ce bandit qui semble être une figure d'un autre âge, a défié jusqu'ici les recherches les plus actives de la gendarmerie.

On écrit de Narbonne :

Nos vignes poussent vivement depuis sept à huit jours, et les bourgeons s'allongent sensiblement. Malheureusement un grand nombre de bras et de coursons restent encore endormis, ce qui indique surabondamment que la gelée du 27 mars a violemment répercuté la sève alors même que la vigne n'avait pas débouillé.

On se plaint beaucoup d'un très-grand nombre de grosses chenilles velues, qui coupent les bourgeons par le milieu, comme le ferait un instrument tranchant. Cette chenille n'est autre que le Tigre, dont les ravages sont considérables lorsqu'on ne lui donne pas la chasse.

Avis.

Le public est prévenu que les bureaux de la

direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre sont transférés sur le cours Fénélon.

Deux procès-verbaux ont été dressés à un boulanger de la ville pour avoir :

- 1° Trompé l'acheteur sur le poids d'un pain;
- 2° Pour avoir exposé en vente du pain chaud n'ayant pas le poids.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 Avril.

Naissances.
 Guiraudet, Rosa, à Bégous.
 Calvet, Michel, rue des Boulevards.
 Bourdelles, Antonia, rue Valentré;
 Garrigues, Louis, rue Nationale.
 Espès, Georges, Citadelles.
 Arènes, Delphine, Boulevard Nord.
 Vinnac, Marguerite, rue Saint Auré.

Mariages.
 Marcelier, Emile et Dupouy, Pétronille.
 Carles, Jean et Micolet, Marie.

Décès.
 Julio, Joseph, 49 jours, rue Rempart.
 Barry, Guillaume, 83 ans, Quai Segur.
 Sirven, Antoinette, 2 ans, Boulevard Nord.

Théâtre de Cahors.
 Spectacle du Dimanche, 28 Avril.

LE JUIF ERRANT

drame en 11 tableaux par Eugène Sue. Vu son importance cet ouvrage sera joué seul.

On commencera à 8 heures précises. Pour la chronique locale : A. Layton.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot). Paris, 27 avril, 3 h. soir.

Une dépêche de Londres, d'hier soir, dit : On assure qu'une flotte puissante destinée à opérer dans la mer Baltique va être formée immédiatement. Elle comprendrait des cuirassés et autres steamers et atteindrait le chiffre de vingt vaisseaux.

Malgré cette dépêche et malgré la maladie de MM. de Bismarck et Gortschakoff on croit que les efforts pacifiques ne sont pas abandonnés.

Bourse de Paris.

Cours du 27 avril, à 0

Rente 3 p. 100	102.75	102.25
— 4 1/2 p. 100	102.00	101.50
— 5 p. 100	109.50	109.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 avril	CLOTURE précédente
Banque de France	5.040	3.115
Credit foncier	621 25	630
Orléans-Actions	1.116	1.115
Orléans-Obligations	345 00	343 75
Suez	722 50	727 50
Italian 5 p. 100	70 70	70 97

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, le 27 Avril 1878.

Il n'était bruit dernièrement dans Paris que d'un événement inattendu, survenu dans les sphères du haut commerce : un de nos magasins de Nouveautés les plus importants venait de changer de propriétaires, et c'est avec une vive et réelle émotion que cette nouvelle avait été accueillie dans le public.

Le Petit Saint-Thomas, en effet, est un établissement tout spécial qui seul, croyons-nous, rappelle encore aujourd'hui le type disparu des vieilles maisons parisiennes, les affaires ne s'y traitent pas comme ailleurs, en grande partie au hasard du casuel, on y a gardé ces traditions du passé, qui cimentaient entre les acheteurs et leurs fournisseurs, des relations durables, basées d'une part sur la confiance et de l'autre sur la probité.

La devise de la maison : Loyauté fait ma force, y a toujours été la pensée dominante

de toutes les transactions. Cette manière de faire, scrupuleusement observée depuis près d'un siècle, a eu pour résultat de conserver à ce magasin une clientèle sérieuse et fidèle, habituée à y rencontrer une déférence courtoise et une complaisance sans bornes, en même temps qu'à y faire ses achats en toute sécurité, sans avoir à redouter jamais la moindre infériorité dans les marchandises ou la plus petite exagération dans les prix.

Dans ces circonstances, on comprend aisément quelles appréhensions devait soulever l'annonce d'un changement de direction.

Mais les craintes ont été de courte durée, les nouveaux propriétaires ont eu bien vite démontré que rien n'était modifié dans le système de la maison.

Après avoir inauguré leur prise de possession par une vente générale, dont la réussite a eu le retentissement que l'on sait, ils n'ont pas craint d'arrêter cette vente en plein succès, au bout de 12 jours, afin que les clients des départements et de l'étranger qui se fournissent habituellement au Petit Saint-Thomas par correspondance, puissent profiter comme celles de Paris, des occasions véritablement uniques qu'ils offrent comme don de joyeux avènement.

Cette attention délicate démontre jusqu'à l'évidence que les directeurs actuels entendent ménager aussi bien les intérêts de la clientèle des départements que ceux de leur clientèle parisienne; aussi sommes-nous certains à l'avance que toutes les dames qui viendront à Paris pour l'Exposition universelle, considéreront une visite au Petit Saint-Thomas comme le complément obligé de leur voyage.

Quand on voit chaque jour se transformer en véritables bazars nos plus grandes maisons de commerce, c'est le rôle de l'écrivain consciencieux de saluer au passage les hommes qui ont à ce point le souci et le respect des traditions.

RAYMOND BARRIERE.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières de la livraison d'Avril.

Colonisation. — Histoire. — Géographie. — La Cochinchine française et les français dans l'Indo-Chine.

Sport. — Histoire naturelle. — Les chasses d'Afrique. — Le rhinocéros.

Art dramatique. — Histoire du théâtre. Un inter-régne au Théâtre-Français. — Larive et Mademoiselle Raucourt.

Miscellanées. — En éclaireur. — Souvenir d'un officier de l'armée des Indes.

Littérature du midi. — La mort de l'Aga Small Czencicz. — Poème croate.

Roman. — Les couches sociales. — Etude de la vie moderne (3e extrait).

Miscellanées. — Nouvelles. — Un amour fatal. — Pensées diverses.

Correspondances de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Le prince héritier souverain d'Alsace-Lorraine. — Protection et libre échange. — Les peintres allemands à l'Exposition universelle. — Le dernier tableau de Makart. — Exposition héraldique à Vienne. — Ouvrages nouveaux.

Correspondance d'Amérique. — Tribulations du président. — Un mot sur les finances. — Une sentence arbitrale internationale, contestée. — Indépendance nationale. — Danger d'être enfermé comme un fou, quoique sain d'esprit. — Politique d'un poète. — Nomination de consuls.

Anderson acquitté en appel. — Correspondance d'Orient. — Ni guerre ni conférence. — Plus d'Europe, plus d'hégémonie allemande. — L'Autriche et le Zollverein danubien. — La question grecque. — La franc-maçonnerie dans les Indes.

Correspondance d'Italie. — Le prince Napoléon et les projets d'alliance. — Politique extérieure de l'Italie, le principe des nationalités. — Les communes italiennes. — Corse, del Vaticano. — Curiosités judiciaires.

Correspondance de Londres. — Obscurités de la politique anglaise. — Les changements d'uniforme. — Assassinat de lord Leitrim; les crimes agraires de l'Irlande. — La course à la rame des Universités. — Le diable existe-t-il? — Prophètes et prophéties; la mère Shipton; l'homme à la seconde vue. — Les famines dans l'Inde. — Les serpents sacrés de Travancore. — L'arbre à pluie.

Livres nouveaux. — Souvenirs d'un sportsman, romans, théâtres, etc., etc.

Chronique scientifique. — Bulletin bibliographique. — La paix ou la guerre? — Les alliances de la France en 1870. — L'Exposition. — Aménités radicales. — Livres nouveaux. — Théâtres: les Fourchambault; le théâtre italien, etc.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.

Sommaire du numéro d'Avril.

Texte : Partie officielle. — Chronique, par Adelin. — Les futures Expositions, par Jules Brunfaut. — Le Téléphone et le Phonographe, par Jules Brunfaut. — La Viticulture, par de Fresnes. — La Musique au Trocadéro, par Bourgault Ducoudray. — Refus d'admission à l'Exposition universelle de 1878, par Chatelet, ingénieur. — Le Ballon captif, par Victor Favry. — La Marine à l'Exposition, par Jules Brunfaut. Gravures : Palais du Champ-de-Mars. — L'Industrie des Tissus. — Section française. — Le Phonographe. — Sections étrangères. — L'Espagne. — Le palais du Trocadéro. — La Renommée. — Les Chemins de fer à l'Exposition, projet de M. Henzé.

Compagnie des Indes.

C'est à cette époque de demi-saison qu'on apprécie surtout le Cachemire de l'Inde. Ce précieux tissu constitue des costumes charmants qui se portent par tous les temps et à toutes les heures du jour. Nous ne parlons pas ici du vulgaire cachemire, mais bien de la véritable étoffe orientale qui se trouve à la Compagnie des Indes, 34, boulevard Haussmann, PARIS, la plus importante et la mieux assortie des spécialités de Cachemire de l'Inde, foulard de l'Inde, tissus exotiques. Échantillons et marchandises franco.

Voulez-vous guérir vos rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que vos douleurs, sciaticque, Lombago, etc., sans prendre la moindre drogue, appliquez-vous un PAPIER LARDY à l'extrait de piment, qui déplace le mal en détournant le sang vers la peau. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Jean.

emberge, quai de à Cet; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

MAISON JULES HUC TOULOUSE

A partir de Mardi, 30 Avril

EXPOSITION GÉNÉRALE

et mise en vente

De tous les Tissus les plus récents pour la continuation de la vente de la saison d'été.

Cette exposition comprendra tous les tissus nouveautés dernières créations, qui sont pour la plupart des articles exclusifs de la maison.

Pour donner à cette solennité un air d'exceptionnel, on trouvera dans chaque comptoir un grand nombre d'articles déclassés, marqués avec des réductions de prix considérables.

Les modèles de costumes de demi-saison suffisamment reproduits seront vendus avec une différence de 50 0/0 sur leur valeur réelle.

Les marchandises achetées seront livrées le jour même.

Crédit Foncier de France

prêts réalisés en numéraire.

Le crédit Foncier fait en numéraire jusqu'à

concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprennent l'amortissement, de 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE BOURGES A GIEN

ET D'ARGENT A BEAUNE-LA-ROLANDE

Ligne d'intérêt général (Loi du 17 juin 1873)

Société anonyme au capital de 15,000,000 de francs.

Siège social, à Paris, 67, rue Saint-Lazare

ÉMISSION

(Autorisée par décision ministérielle)

De 22,750 Obligations remboursables à 500 fr

Rapportant 15 francs d'intérêt

Jouissance au 1er Mai 1878

Ces obligations sont, conformément à la loi de concession, garanties par des travaux effectifs, des fournitures ou cautionnements, contrôlés par le ministère des travaux publics, représentant une somme supérieure à 7,500,000 fr.

PRIX D'ÉMISSION : 242 FR. 50

Payables : 50 fr. en souscrivant.

50 fr. à la répartition.

50 fr. le 1er juillet 1878.

50 fr. le 1er septembre 1878.

Une bonification de 2.50 sera faite à ceux qui libéreront leurs titres à la répartition.

Ces obligations donnent, moins l'impôt, un revenu

de 6 1/4 % sans compter la prime de remboursement.

Les actions de Bourges à Gien étant cotées à la Bourse de Paris, la cote sera immédiatement demandée par les obligations.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Les Vendredi 3 et Samedi 4 Mai 1878

Au siège de la C^e, 67, rue St-Lazare, Paris, Au Crédit Général français, 16, rue Le Peletier, Paris.

Dans ses Succursales de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille et Nantes, dans toutes ses Agences et chez tous ses Correspondants.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

Recommander, en cette saison de rhumes, grippe, bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de De-langrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier 9 Paris, et si la boîte porte la signature Desbrière.

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMTARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

PRETS D'ARGENT 5 %

à la Propriété, à l'Industrie, au Commerce, sur simple signature.

LA FORTUNE — ASSURANCES

Ecrire franco, place Saint-Pantaléon, n° 6 bis, Toulouse.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

SIROP ET PÂTE DE LAGASSE à la Sève de Pin maritime. Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme sont certains de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse. Dépôt dans les principales Pharmacies.

Graine de Moutarde Blanche Santé DE DIDIER. UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSARD et PÉDoux, dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorrhoides, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. ORZAZA Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues. Cette EAU est sans rival dans le traitement des GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSIS — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSEMENT DU SANG. Se vend chez tous les marchands d'Eaux et Pharmaciens.

CAFÉ DES GOURMETS. TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM : TREBUCIEN & FILS. Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER. PRIX DE LA BOITE 1 FR. 85. On reprend pour 30 la Boîte de 30 de la Marque.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES M^{ME} LINON FLEURISTE. Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAIQUE EAUX-BONNES. B. Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviennent sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PAPIER WLINSI. Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contrefaçons.